
Schéma Directeur des Systèmes d'Informations

Février 2018

Introduction

Contexte marqué par plusieurs réformes importantes

- Impact du régime juridique des GHT qui prévoit la définition d'un schéma directeur des systèmes d'information pour chaque groupement et un pilotage unique des systèmes d'information rattaché à l'établissement support.
- Création d'outils pour permettre aux établissements de santé de développer les relations avec leurs partenaires, et ainsi donner corps aux parcours de soins.

Rappel du contexte réglementaire

- Article 5. 6132-15-I du Code de la santé publique : le SIIH convergent du GHT comprend des applications identiques pour chacun des domaines fonctionnels. Les établissements parties au GHT utilisent un identifiant unique pour les patients.
- Un schéma directeur du SI du GHT, conforme au PMP, est élaboré par le directeur de l'établissement support du GHT, après concertation avec le comité stratégique.

1. Elaboration du schéma directeur du système d'information du GHT

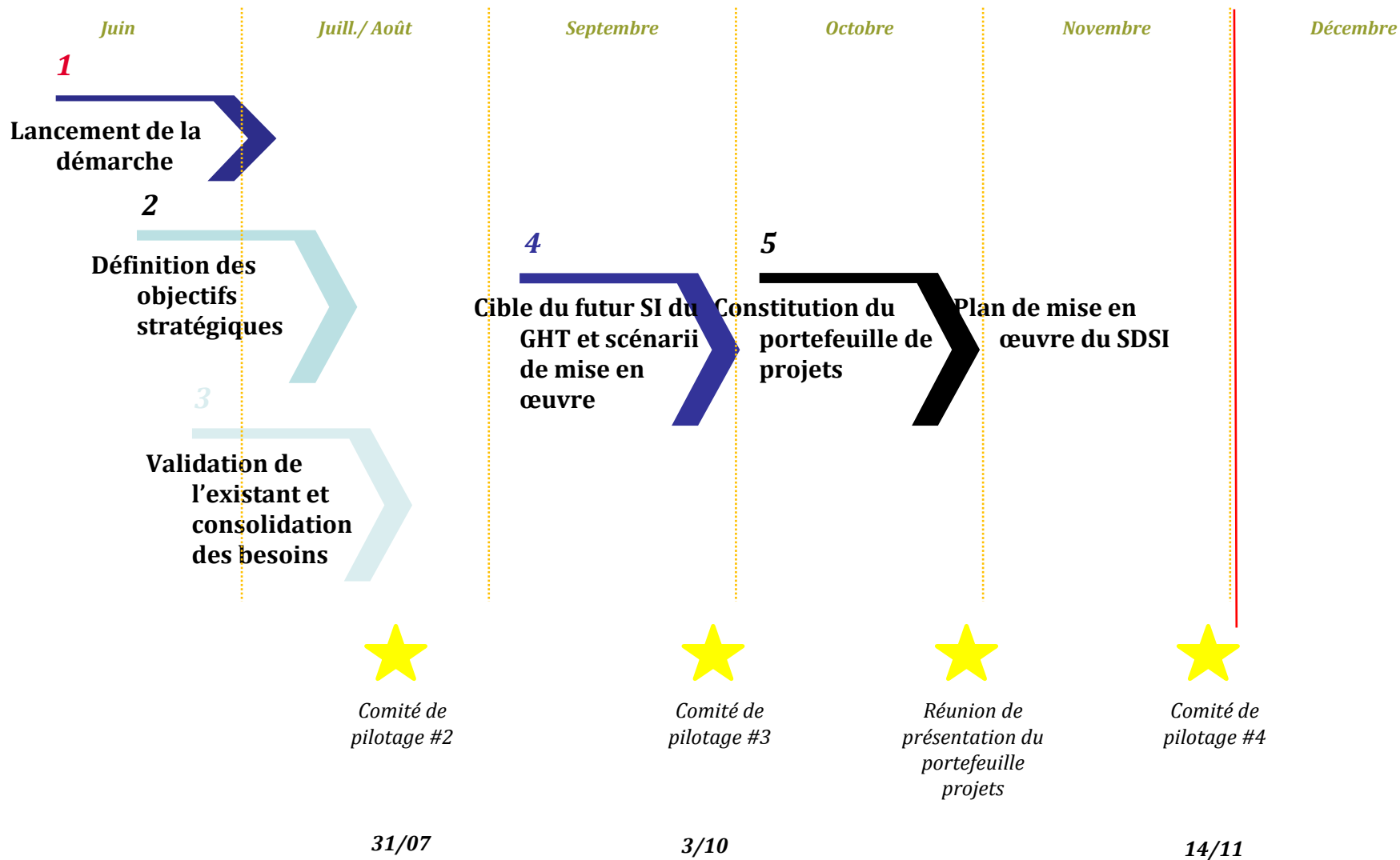
Méthodologie suivie

- Mise en place d'un COPIL SDSI constitué des directions, des DIM et des présidents de CME des 3 établissements
- Recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) constitué sous forme de groupement, PwC et Cosilog
- Définition d'un calendrier de travail permettant de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2018
- Réalisation par l'AMO d'un travail de diagnostic des SI actuels du GHT
- Proposition d'axes directeurs pour le futur SDSI
- Objectif d'un livrable fixant un plan de déploiement avec chiffrage des différentes étapes.

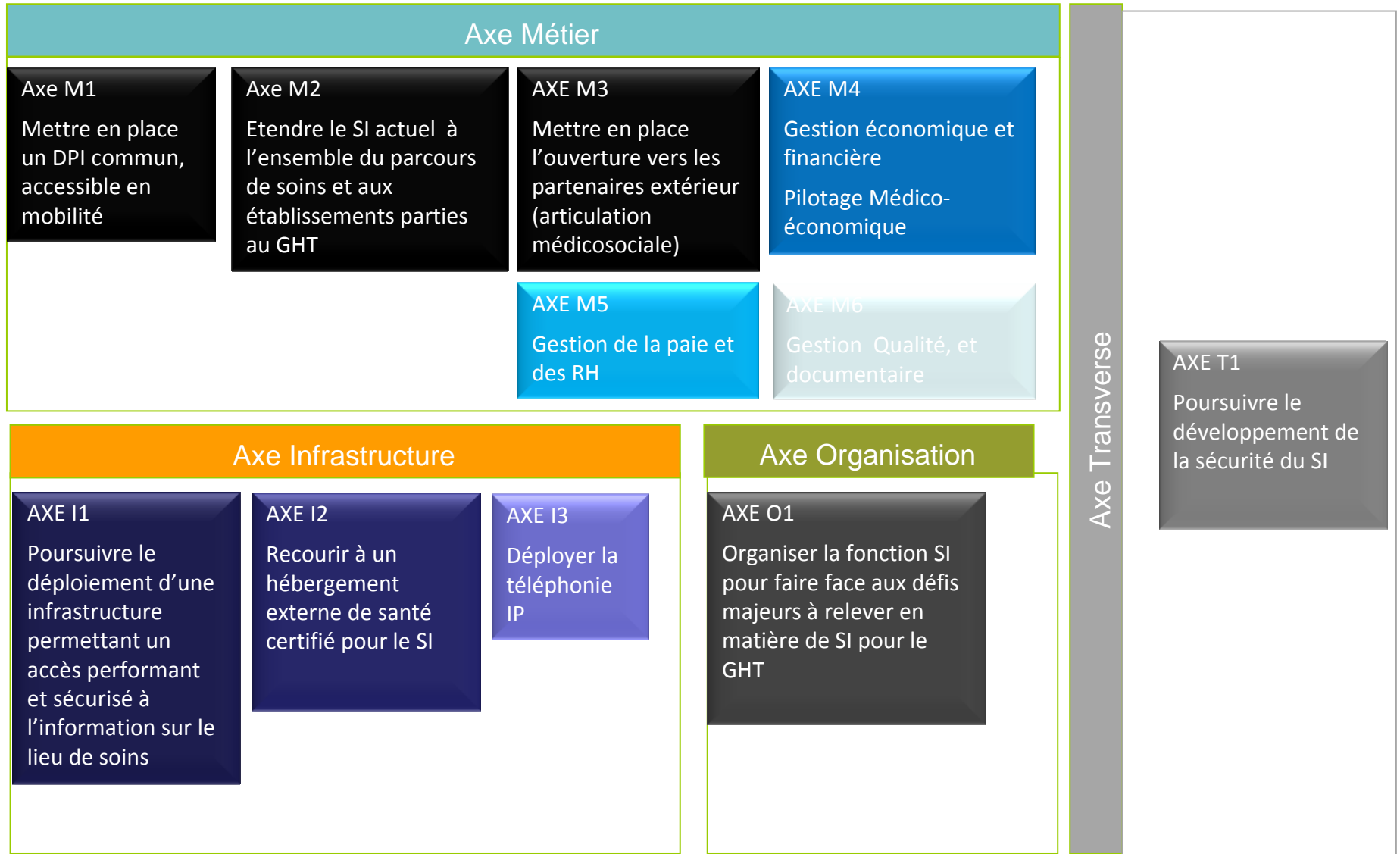
Point d'avancement du projet



Calendrier de la démarche



Les orientations déterminent la Stratégie du Schéma Directeur, déclinée par axes métier, infrastructure et organisation



La Logique de mise en œuvre du SDSI

